



L'UJM peut-elle rester au point mort ?

Le 28 octobre, la ministre a confirmé que le projet IDEX, impliquant la fusion de l'UJM, Lyon I et Lyon III, était définitivement abandonné.

FO ESR 42 s'en félicite car ceci correspond en effet à l'une de nos revendications portées de longue date et permet d'éviter aux personnels de l'UJM comme des universités Lyon I, Lyon III et de l'ENS de se voir confrontés à un quelconque ravaudage d'un projet porteur de forts reculs pour leurs droits.

FO ESR 42 s'en félicite car nous nous sommes battus sans relâche et en toute indépendance, contre ce projet d'établissement expérimental Lyon-Saint-Étienne, avec comme seule boussole la défense collective et individuelle des personnels de l'UJM. Depuis plus de 4 ans, nous avons porté publiquement et sans ambiguïté la voix des personnels en comité technique, en CHSCT, dans les assemblées générales et en conseil d'administration, jusqu'au rejet décisif et sans appel du projet par le conseil d'administration de l'UJM du 23 octobre dernier (22 contre, 11 pour).

La victoire de listes anti-IDEX et anti-fusion aux élections aux conseils centraux qui ont récemment eu lieu à Lyon III montre aussi que l'opposition au projet était partagée bien au-delà de Saint-Étienne et de la Loire.

Le 28 octobre également, le président de la République annonçait sans aucune concertation préalable la fermeture des cours dans toutes les universités.

Depuis, la situation d'éloignement des personnels de leur lieu de travail, empêchant la plupart des discussions et échanges, sert à la présidence de l'UJM de bouclier, derrière lequel elle s'abrite pour faire comme si de rien n'était.

Ce n'est pas aux personnels de supporter l'échec de la présidence !

Pour FO ESR 42 comme pour la majorité des personnels, ce que la Présidente doit ressentir comme un « échec » n'est pas le leur. À cet égard, aucun gouvernement « punitif », aucune contrepartie négative de ce résultat ne seront admis par les personnels.

La légitimité défaillante de la présidence et la question de la démission du C.A.

La présidente de l'UJM avait étroitement associé sa candidature à la réalisation du projet IDEX, c'est-à-dire à la fusion des trois universités et à la disparition de l'UJM (voir ses professions de foi, pour les élections au CA le 17/10/2019 comme pour l'élection à la présidence le 18/11/2019).

Elle s'est personnellement investie jusqu'au dernier moment, dans les médias ou auprès d'élus étudiants, pour tenter d'obtenir un vote « pour ». L'échec du projet et l'arrêt de l>IDEX sont donc un camouflet pour la Présidente et au-delà pour l'ensemble de l'équipe présidentielle actuelle, qui l'a soutenue jusqu'au dernier moment.

La Présidente a annoncé lors du dernier C.A. qu'elle gérait l'« après IDEX ». Or, dans sa propre perspective, celle d'un vote pour le projet de fusion, son mandat aurait dû s'arrêter au 1^{er} janvier 2021. Quel que soit le point de vue, il n'y a donc aucune légitimité dans la prolongation de son mandat au-delà du 1^{er} janvier 2021.

La Présidente semble s'être enfin rendue compte de son absence de légitimité en proposant que l'ensemble du C.A. (dont elle fait elle-même partie) démissionne. Pour FO ESR 42, c'est en effet la meilleure issue, le C.A. actuel ayant été élu dans une situation polarisée par l>IDEX. Les élus des listes « Sauvons l'UJM ! Non à la fusion ! », dont le mandat a été rempli, sont naturellement prêts à démissionner. Qu'en est-il des autres ?

Remettre en marche l'UJM d'une autre manière. Il faut changer de logiciel !

La situation devrait ouvrir la perspective d'une remise en route de l'UJM sur de nouvelles bases. Il faut, comme l'on dit parfois, « changer de logiciel », notamment pour ramener au premier plan la collégialité et le respect des droits des personnels. À cet égard, les revendications sont nombreuses.

Concernant la crise sanitaire actuelle, nous demandons, comme nous l'avons déjà fait à de multiples fois en CHSCT comme en CT :

- de véritables protections, non des masques en tissus !
- **des masques gratuits pour tous, y compris les étudiants !**
- des **tests** pour tous, aussi souvent que nécessaire ;
- le **respect du droit de retrait** et non sa contestation comme ceci a été pratiqué à plusieurs reprises ;
- la prise en compte des jauges réelles des salles, non de jauges théoriques, comme celles inventées par des composantes ; la prise en compte des remarques faites à propos des salles qui ne peuvent être ventilées pour cause de blocage des fenêtres ;
- **les locaux nécessaires pour travailler** : à cet égard, la situation de travaux programmés antérieurement ne peut qu'empirer la situation : **les locaux vont manquer encore plus, les places de parking vont manquer**. Qu'est-il préparé pour faire face à cette situation ? Où la présidence a-t-elle trouvé des locaux supplémentaires, des places de parking ?
- le **respect du décret de 2016 sur le télétravail** : pas plus de trois jours par semaine, frais de connexion et d'équipement payés ;
- la prise en compte de la situation réelle des personnels en matière d'équipement et de connexion informatique : **pour les personnels qui ne peuvent se connecter correctement (y compris les enseignants), la fourniture de clés 4G ;**
- le **défraiement de l'ensemble des frais engagés pour le travail à distance, en particulier pour les enseignants ;**
- le **paiement par l'UJM de l'équivalent de la prime Covid (330 à 1000 € défiscalisés et décotisés) à tous les personnels de loge et de logistique**, dont bon nombre ont été privés de cette prime alors qu'ils ont été en « première ligne » au moment du premier confinement et qui ont payé le plus lourd tribut à la maladie, avec le plus grand nombre de contaminés, cas contacts et même un décès !
- **une prime de 1000 € pour les personnels de toutes catégories, y compris les enseignants**, pour tout le travail effectué pendant les deux confinements !
- le **paiement de l'ensemble des heures des contractuels, chargés de cours mais aussi moniteurs étudiants**, qui n'ont pas à pâtir d'interdictions prises au nom de l'état d'urgence sanitaire ;
- des **réunions des instances en présentiel**. Il n'y a aucune raison qu'elles soient maintenues en distanciel !
- la possibilité de **tenir des examens en présentiel pour tous les collègues qui le souhaitent**, avec fourniture de l'ensemble des matériels et produits de désinfection nécessaires ;
- des informations et un retour sur les modalités d'organisation (notamment des examens), dans toutes les composantes, qui soient données à temps pour que les personnels puissent organiser leur travail de façon efficace pour eux-mêmes et pour les étudiants ;
- et, à l'heure où il est question d'une interdiction prolongée de faire cours, la possibilité de tenir en présentiel, seule forme efficace d'enseignement, tous les CM et TD qui peuvent se tenir dans le respect des nécessaires précautions sanitaires.

En outre, nous réitérons, parmi nos revendications de longue date, uniquement là aussi sur la base d'observations concrètes de situations survenues à l'UJM :

- le **respect de la liberté des collègues dans la conception des maquettes de diplômes**, en particulier dans la perspective du renouvellement qui s'annonce : elles doivent être le résultat d'un travail collégial mené par les collègues de chaque discipline ; elles ne doivent pas subir de restrictions d'origine budgétaire ni d'empiètements sur leur contenu, qui, avec toute la latitude encore permise par des textes nationaux de plus en plus contraignants, doivent être librement déterminés par les collègues. Il en va de même pour les modalités de contrôle. En particulier, pas d'interdisciplinarité ou

transdisciplinarité imposée, pas de contrôle continu intégral imposé, pas de « semestres communs » imposés !

- **le respect total de la circulaire « droits à congés » des enseignants**, le paiement intégral des heures dues à ce titre, y compris les heures indûment qualifiées de « complémentaires » ; avec un **dépôt enregistré des services avant le début d'année** ;
- **pour les enseignants-chercheurs, la liberté de s'inscrire dans le labo de leur choix, y compris hors UJM**, sans que ceci puisse bloquer leur carrière, avec la prise en compte des avis du CNU dans leur progression ;
- pour les enseignants, la possibilité réelle de voir réviser leur avis suite aux « entretiens de carrière », notamment lorsque ceux-ci se sont déroulés dans un contexte patent de forte partialité, **aucun collègue n'est le chef d'un autre collègue** et il n'y a qu'un chef d'établissement, seul responsable des avis portés ;
- pour tous les enseignants, **le paiement effectif des heures effectuées au-delà du service statutaire sous forme d'heures référentiel**, avec une **répartition objective et transparente** de ces heures dans chaque composante ;
- la **fin des extensions horaires en B.U.**, la fin de l'« expérimentation » et le retour aux horaires antérieurs ;
- la **réévaluation réglementaire au bout de trois ans pour les contractuels en CDD**, y compris les enseignants !
- le **passage effectif en CDI au bout de 3 ans, y compris pour les enseignants !**
- la **priorité aux personnels déjà en poste à l'UJM** pour tous ceux qui sont à temps partiel et souhaitent passer à 100 % ;
- la **titularisation de tous les contractuels qui sont sur fonctions pérennes**, la **mise en place transitoire de grilles de progression** salariales échelonnées en référence aux titulaires pour tous ceux qui sont en CDD depuis plus de trois ans ainsi que pour tous les CDI, y compris enseignants ;
- le **versement de la dotation prévue dans le cadre des primes RIFSEEP**, l'annulation définitive du CIA et la mise en place d'une IFSE avec stricte correspondance grades/niveaux de fonction ;
- le **respect du droit syndical** : un local par organisation syndicale représentative (un « bureau » unipersonnel n'est pas un local syndical), le respect des absences de droit, non seulement pour les réunions officielles mais aussi pour les instances syndicales, y compris pour les enseignants (le service est considéré comme fait).

Pour les BIATSS, ajoutons de manière prévisionnelle le **maintien intégral des droits à congés**.

Et, concernant la LPR :

Tout en réitérant notre revendication de non application et d'abrogation de la LPR, nous avons demandé en l'état à la présidence de **s'engager à ne pas publier de chaires de professeurs juniors, de ne pas utiliser les « contrats de mission », de ne pas utiliser la possibilité de déroger à la qualification nationale dans le recrutement des maîtres de conférences. La réponse a été dilatoire, c'est-à-dire pour l'instant négative, ce que l'on ne peut que regretter.**

Même si elles n'épuisent certainement pas la liste des revendications, ce sont ces demandes précises, concrètes, que nous continuerons à porter et défendre collectivement dans les instances de l'UJM comme en dehors de celles-ci.

Si l'on veut redémarrer pour reconstruire après la quasi-stagnation quadriennale imposée par la monomanie de l'IDEX, les réponses sont donc nombreuses à apporter aux personnels de toutes catégories. Certes, ceci impose l'abandon du passéisme, c'est-à-dire l'abandon de la lecture Idexienne de l'avenir de l'UJM.

Ce n'était à l'évidence pas faisable avec l'actuelle présidence.

Serait-ce faisable avec d'autres impétrants ? Nous jugerions sur pièces !